

**PISCINES MONTCALM ET DU PHARE
ÉVALUATION DES GROUPES
PROCÉDURE D'ACCUEIL ET RÔLES DES RESPONSABLES DU GROUPE
ET DES SURVEILLANTS SAUVETEURS**

Pour favoriser un accès plus sécuritaire, plus rapide et plus harmonieux à tous les participants, et aussi pour mieux informer les intervenants (responsables et accompagnateurs) de leur rôle dans l'activité piscine (baignade).

AVANT

- Réservation obligatoire
- Remplir le formulaire lisiblement
- Confirmation de la piscine réservée
- Participation minimum de 1/15 intervenants

La Ville de Sherbrooke se réserve le droit de refuser des groupes car le nombre de places est limité pour chaque période de bain libre.

PENDANT

À l'arrivée :

- Remise du formulaire complété de la liste des participants au surveillant sauveteur par le responsable (page 3 de ce document)
- Information des règlements par le sauveteur en présence des intervenants
- Évaluation des participants par le sauveteur aidé des intervenants

RÔLE DES INTERVENANTS

Les intervenants sont, en tout temps, responsables de leurs participants à la piscine :

- Animent, surveillent, aident leurs jeunes dans leur activité
- Remettent au sauveteur responsable la liste dûment remplie des participants
- Accompagnent ses participants au vestiaire
- S'assurent de remiser les vêtements aux endroits établis
- Au besoin, accompagnent ses jeunes aux toilettes
- S'assurent du respect de tous les règlements de la piscine par ses participants
- Assistent le surveillant sauveteur dans l'évaluation des jeunes de son groupe
- 50% des intervenants doivent aller dans l'eau et animent l'activité
- 50% des intervenants demeurent sur la promenade de la piscine et animent l'activité
- Marquent leurs jeunes selon niveau d'âge tel que défini par le surveillant sauveteur
- Mettent les vestes de flottaison aux jeunes qui en ont besoin
- Doivent-être les premiers à accéder à la piscine
- **Doivent toujours avoir sa liste des participants à chaque présence sur nos plateaux**
- Remisent le matériel aux endroits indiqués

RÔLE DU SURVEILLANT SAUVETEUR :

- Assure la sécurité des baigneurs
- Fait respecter les règlements
- Évalue les jeunes pour un accès sécuritaire à la piscine
- Donne les premiers soins
- Fournit le matériel nécessaire : vestes de flottaison (dépannage), crayons marqueurs, etc.
- Informe des particularités de la piscine

ÉVALUATION DU SURVEILLANT SAUVETEUR :

Évaluateur : _____

1. Capacité de nager 3 m, sans aide, sans arrêt, avec respiration et technique
2. Capacité de nager 3 m, sans aide, avec 1 arrêt, avec respiration et sans technique
3. Capacité de nager 3 m, avec aide, sans arrêt, avec respiration et sans technique
4. Capacité de nager 3 m, avec aide, avec arrêt, avec respiration et sans technique
5. Ne peut nager 3 m avec aide

CODE VESTIMENTAIRE DE LA PISCINE

- Maillot de bain
- Bonnet de bain (cheveux doivent être dans le bonnet)
- Tout autre vêtement de lycra
- Aucun sous-vêtement sous les maillots de bain
- Tous les shorts portés pour aller dans l'eau doivent être plus haut que les genoux et avoir un filet à l'intérieur.

Règlements concernant le maillot de bain

- Le maillot de bain est obligatoire.



- Le short costume de bain est accepté mais la longueur ne doit pas excéder le genou.



- Les shorts suivants ne sont pas considérés comme un costume de bain et sont interdits :

1. short jeans



2. short en coton ou en coton ouaté



3. short nylon style basket ou soccer



4. sous-vêtements style boxer ou autre



- Les vêtements sont interdits.

